

mercredi 4 juin 2008

A l'attention de :

- Messieurs les membres du Conseil d'administration
- Messieurs les présidents d'Unions départementales et régionales
- Messieurs les directeurs des Sdis
- Mesdames et Messieurs les membres de la Commission SSSM

Le référentiel est achevé dans de bonnes conditions

Après de longs mois de négociations et d'échanges intenses, le comité de pilotage quadripartite a achevé comme prévu, lundi 2 juin, la rédaction du référentiel commun sur le partage des responsabilités entre les Sdis et les Samu dans l'exercice des missions de secours à personnes.

Avant de pouvoir présenter en détail ce document aux sapeurs-pompiers, il est nécessaire d'en attendre sa restitution aux ministres de l'Intérieur et de la Santé, prévue d'ici à la fin du mois.

D'ores et déjà, la Fédération se réjouit des nombreuses avancées concrètes et positives obtenues dans ce référentiel, témoignage de la volonté commune des membres du comité de pilotage d'améliorer le dispositif au profit des victimes.

En particulier, la Fédération se félicite que de nombreux éléments du Manifeste aient été retenus, tels que :

- l'organisation d'une réponse unique à l'appel quel que soit le numéro d'urgence -15, 18 ou 112- ;
- la mise en œuvre de départs réflexes en cas d'urgence avérée ou de doute ;
- la mise en œuvre d'un dispositif de réponse adaptée :
 - redonnant aux CPI une fonction de prompt secours ;
 - réaffirmant la compétence exclusive des services d'incendie et de secours sur la voie publique et dans les lieux publics ;
 - comprenant une simplification de certains bilans ;
 - reconnaissant la place et le rôle de notre SSSM ;
- la confirmation de la pleine maîtrise par les Sdis de leurs moyens et, plus spécifiquement, de l'autorité du médecin-chef sur son personnel et sa légitimité dans la définition des protocoles infirmiers de soins d'urgence.

Lors de la dernière réunion, l'ensemble des représentants des sapeurs-pompiers et des médecins urgentistes au comité de pilotage a exprimé le souhait que ce référentiel dispose d'une portée réglementaire, sous la forme d'un arrêté interministériel.

La réunion du Conseil d'administration fédéral et des Présidents d'unions départementales et régionales du 13 juin prochain permettra d'évoquer plus avant ce dossier.

Les unions recevront le document ainsi que son analyse dès que possible.

Rappel : *participent au comité de pilotage quadripartite*

- *La Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins (DHOS) ;*
- *La Direction de la défense et de la sécurité civiles ;*
- *Les représentants des sapeurs-pompiers : colonel Richard Vignon (président de la FNSPPF), médecin-colonel Jean-Yves Bassetti (représentant le SSSM), colonel Hervé Enard (représentant l'ANDSIS) et médecin-colonel Francis Lévy (médecin-chef du Sdis 68, en tant que personnalité qualifiée) ;*
- *Les représentants des urgentistes : Dr Patrick Pelloux (président de l'Association des médecins urgentistes de France - AMUF), Dr Marc Giroux (président de Samu de France), Dr Patrick Goldstein (président de la Société française de médecine d'urgence - SFMU), Pr Pierre Carli (Directeur du Samu de Paris, en tant que personnalité qualifiée).*